

LIVRET D'ACCUEIL

CFA

École de Coiffure de Lyon



CFA École de Coiffure de Lyon

Tel : 04 78 28 55 61

2 quai Jean Moulin - LYON 1er

de 8h00 à 11h30 et

de 13h00 à 16h30

secretariat@ecole-coiffure.org

Lycée Professionnel de Lyon

Tel : 04 78 28 77 35

28/30 rue Valentin Couturier - LYON 4ème

de 8h00 à 11h30 et

de 13h00 à 16h30

lycee@ecole-coiffure-lyon.com



PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

*A noter : les actions de protection pourront être adaptées selon l'évolution
de la situation du coronavirus et des mesures gouvernementales.*

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chacun peut le dire à sa manière : quoiqu'il en soit, la coiffure est le plus beau métier du monde.

Nulle machine ne saurait remplacer la main du coiffeur, nulle machine ne saurait suppléer son conseil avisé.

La création, la conception, la réalisation qui passent par la connaissance des produits et des techniques... qui, mieux que vous, pourrait y exceller ?

Le CFA de l'École Privée de Coiffure de Lyon, se veut avant tout être votre Établissement, le lieu privilégié où vous allez pouvoir vous exprimer, développer vos sens et découvrir le monde de l'Artistique. Un univers aux attraits liés à la mode, à l'image et cela dans l'harmonie des formes et des volumes, associés à la couleur.

Soyez attentifs, réceptifs, ne manquez pas de courage face aux difficultés. Rien n'est acquis, tout est à prendre avec témérité et mérite.

L'élévation professionnelle exige des sacrifices. Certes, la réussite aux examens est un passage obligé, mais votre insertion en Entreprise reste primordiale.

Soyez exigeants envers vous-mêmes : c'est cela qui fera de vous, un Patron Coiffeur.

L'école privée de coiffure de Lyon a pour vocation de vous accompagner durant tout votre parcours professionnel.

Vous soutenir durant vos difficultés et être à vos côtés durant vos réussites : telle est notre mission.

Soyez les bienvenus en ce lieu dédié à la coiffure.

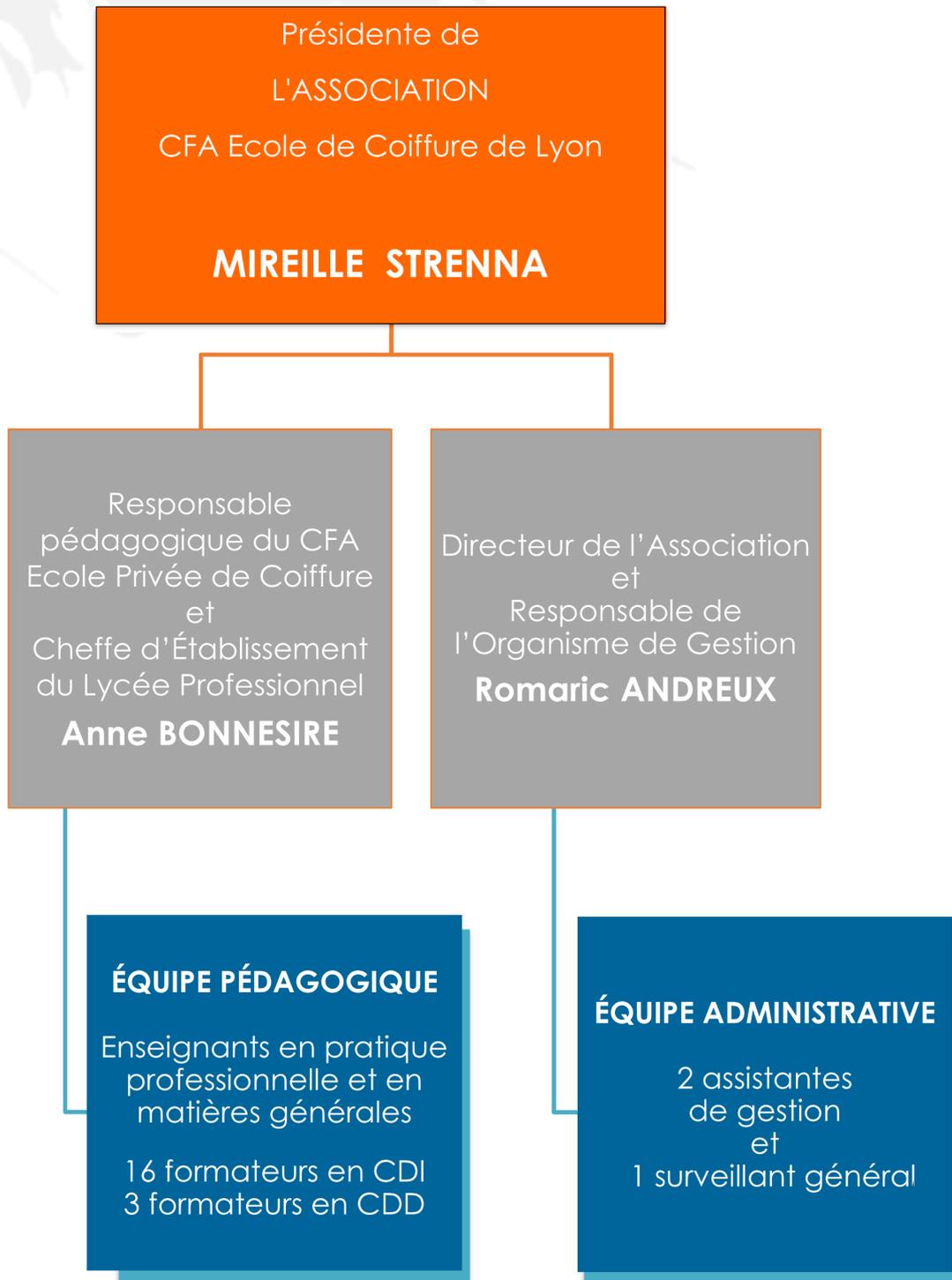
Que nos regards se portent sur votre réussite de demain.

MIREILLE STRENNA

Meilleur ouvrier de France



ORGANIGRAMME



HISTOIRE de L'ÉCOLE

L'Association **ÉCOLE DE COIFFURE DE LYON** existe depuis 60 ans, elle a été créée au cours d'une Assemblée Générale extraordinaire, par un groupe de professionnels, dynamiques et soudés par les idées et l'amitié, la grande partie des membres constituait le bureau de l'Association et du Conseil du CAT "Cercle Art et Technique" du Rhône. L'objectif de cette création était de proposer une formation professionnelle privée de coiffure presque inexistante à l'époque, seuls les Contrats d'Apprentissage étaient proposés.

Le **Président, Pierre LEROCH** et le Conseil s'installent au 5 rue Ste Catherine à LYON 1er, au 2ème étage. L'Ecole accueille les contrats d'apprentissage et le CAT.

L'Ecole ouvre des classes de préparation au CAP en 3 ans hors contrat.

Agrandissement par un local au **1 rue de la République à LYON 1er** au 1er étage. Elle ouvre des cours de Promotion Sociale sur 2 ans, les lundi et mardi soirs.

L'Ecole signe un contrat d'association avec l'Éducation Nationale, et ouvre 5 classes de formation au CAP sous contrat, c'est la création du **LYCÉE ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PRIVÉ.**

Elle déménage pour des locaux plus grands, au 2 quai Jean Moulin à LYON 1er et au 24 rue Joseph Serlin au 3ème étage, siège social de l'École, du Cercle et du Syndicat.

1958

1969

1970

1975

1985

L'Ecole toujours en plein essor, loue le 1er étage du 28/30 rue Valentin Couturier – LYON 4ème, au-dessus de la Sécurité Sociale, des travaux sont exécutés, 6 classes d'enseignement général sont créées.

1991

Création du **salon d'application**, qui nous donne une entrée sur le quai Jean Moulin et une vitrine près de l'Opéra.

2003

Un grand projet à l'étude voit le jour et nous devenons avec l'aide de la Région et de la Caisse d'Épargne, propriétaires du RDC du 28/30 rue Valentin Couturier. Constitution des dossiers d'ouverture.

2004

Travaux d'aménagement du RDC et en même temps réhabilitation du quai Jean Moulin, l'école ferme le 3ème étage.

2009

Restauration du 1er étage du L.P.P. à Lyon 4ème. (sols et peintures)

2010

Restauration du Salon d'application du quai Jean Moulin à Lyon 1er.

2012

Restauration de la salle 7 au quai Jean Moulin, lancement du **CQP "Responsable de salon de coiffure"**.



PRONOTE
LA SEULE APPLICATION OFFICIELLE
Choisissez le papillon !

Pour profiter des services de **PRONOTE** sur votre téléphone, vous devez vous connecter une première fois sur un ordinateur par internet à l'adresse suivante :

www.ecole-coiffure-lyon.com

onglet **PRONOTE**

Choisir la connexion **Espace Elèves**

Utilisez les codes inscrits sur le document « **Consultation sur internet** »

Recopier ci-dessous votre identifiant pour ne pas le perdre

Je note ici mon **identifiant** :

Une fois que vous aurez modifié votre mot de passe recopier le ci-dessous pour ne pas le perdre

Je note ici mon **mot de passe** :

Ensuite, pour vous connecter sur votre mobile, vous devez suivre à la lettre le tuto dont les coordonnées du lien se trouve ci-dessous

<https://vimeopro.com/indexeducation/pronote-pour-les-familles/video/358768871>

Pour d'autres tutos, suivez le lien ci-dessous

<https://vimeopro.com/indexeducation/pronote-pour-les-familles>

FORMATIONS PROPOSÉES

CAP

C'est un contrat en alternance qui s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans, en CDD ou en CDI. Sur 24 mois pour un CAP en 2 ans ou sur 12 mois pour un CAP en 1 an*. Le jeune est salarié de l'entreprise avec les mêmes droits et obligations que les autres employés et dans le même temps il est "apprenti(e) étudiant des métiers".

* le CAP en 1 an s'adresse aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau 3 minimum.

Le contenu de la formation :

L'ENSEIGNEMENT DES MATIÈRES GÉNÉRALES : Français | Histoire-Géographie | Éducation Morale et Civique | Mathématiques | Sciences Physiques | Anglais | E.P.S.

L'ENSEIGNEMENT DES MATIÈRES PROFESSIONNELLES : Techniques professionnelles (coupe, brushing, coloration, permanente, coiffure cheveux longs...) | Sciences biologiques appliquées et Technologies professionnelles | Arts appliqués à la profession | P.S.E. (Prévention Santé Environnement)

Durée de formation : 900 heures sur 2 ans

Répartition des heures : **16 H/semaine** au centre de formation les mercredi et jeudi + **19 heures** en entreprise. Pendant les vacances scolaires, l'apprenti reste au salon les 35H (conformément au calendrier distribué en début d'année)

La rémunération est établie selon l'âge du salarié et l'année de formation : **Exemple de rémunération (brut/mensuel) en contrat d'apprentissage pour 35H** sur la base du SMIC au 1er Janvier 2020 soit 10,15€/heure.

Contrat 35H	Moins de 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
1ère année	446,43€ (29% SMIC)	692,74€ (45% SMIC)	846,68€ (55% SMIC)	1570,21€ (102% SMIC)
2ème année	631,16€ (41% SMIC)	815,89€ (53% SMIC)	969,83€ (63% SMIC)	
3ème année	877,47€ (57% SMIC)	1062,20€ (69% SMIC)	1231,54€ (80% SMIC)	
CAP COIFFURE EN 1 AN	631,16€ (41% SMIC)	815,89€ (53% SMIC)	969,83€ (63% SMIC)	1570,21€ (102% SMIC)

Les aides versées à l'employeur d'un contrat d'apprentissage :

- * Exonération des cotisations salariales dans la limite de 79% du Smic
- * Abattement de la loi Fillon sur les charges patronales
- * Le Plan de relance de l'apprentissage : — 18 ans : **5000€** | + 18 ans : **8000 €** pour les contrats signés entre le 01/07/20 et le 28/02/21.
- * Aide unique à l'embauche*. En sont bénéficiaires les entreprises de moins de 250 salariés recrutant un apprenti préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal au bac.
1ère année : **4125 €** | 2ème année : **2000 €** | si 3ème année : **1200 €**

* l'aide est versée mensuellement conformément aux données mentionnées à la DSN (Déclaration Sociale Nominative) effectuée par l'employeur

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO EP

(sous réserve que les cotisations soient à jour).

BAC Pro

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat sur **3 ANS**, en alternance, en CDD ou CDI. Le jeune est salarié de l'entreprise avec les mêmes droits et obligations que les autres employés.

Nombre d'heures : **1260 H** sur 3 ans soit 420 H de formation par an.

Répartition des heures : 2 jours par semaine en centre de formation, mardi et mercredi en 1^{ère} année, soit 16 heures de formation + **19 heures** chez l'employeur pour un contrat de 35 heures. Pendant les vacances scolaires, l'apprenti est en entreprise toute la semaine. Le coût de la formation est pris en charge en partie par l'OPCO EP (sous réserve que les cotisations soient à jour).

La rémunération est établie selon l'âge du salarié et selon l'année de formation. Exemple de rémunération (brut/mensuel) pour 35H sur la base du SMIC au 1^{er} Janvier 2020 (10,15€/heure).

Contrat 35H	Moins de 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	446,43€ (29% SMIC)	692,74€ (45% SMIC)	846,68€ (55% SMIC)	1570,21€ (102% SMIC)
2 ^{ème} année	631,16€ (31% SMIC)	815,89€ (53% SMIC)	969,83€ (63% SMIC)	
3 ^{ème} année	877,47€ (57% SMIC)	1062,20€ (69% SMIC)	1251,53€ (80% SMIC)	

Les aides versées à l'employeur d'un contrat d'apprentissage :

- * Exonération des cotisations salariales dans la limite de 79% du Smic
- * Abattement de la loi Fillon sur les charges patronales
- * **Le Plan de relance de l'apprentissage** : — 18 ans : 5000€ | + 18 ans : 8000 € pour les contrats signés entre le 01/07/20 et le 28/02/21.

PROFIL DES CANDIDATS

Ce diplôme s'adresse aux jeunes issus de 3^{ème} qui visent à obtenir un baccalauréat spécialité Métiers de la Coiffure. La formation est répartie sur trois années : seconde pro, première pro et terminale pro.

Les candidats titulaires d'un CAP peuvent s'inscrire à la préparation du Bac Pro des Métiers de la Coiffure. Dans ce cas, la formation s'effectuera en deux ans.

PROGRAMME DE LA FORMATION

En complément des travaux effectués en entreprise, le centre de formation s'engage à apporter les savoir-faire et les savoir-être associés aux différentes compétences à acquérir, regroupées sur plusieurs activités.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Concevoir et réaliser des prestations de coiffure :

Réaliser un diagnostic | Adapter et mettre en œuvre un protocole d'hygiène et de soin capillaire | Réaliser une coupe personnalisée | Concevoir une modification personnalisée de la couleur | Réaliser une mise en forme et un coiffage personnalisé

Établir des relations avec la clientèle :

Accueillir la clientèle et participer à sa fidélisation | Conseiller et vendre des services et des produits | Animer des actions de promotions.

Piloter une entreprise de coiffure :

Organiser l'activité des personnels | Suivre et accompagner l'équipe | Aménager les espaces d'une entreprise de coiffure | Participer à la gestion technique, administrative et financière courante d'un salon de coiffure ou d'une activité indépendante.

CONTENU DE LA FORMATION (SUR 3 ANS)

- Matières scientifiques et techniques :
Mathématiques - Sciences physiques et chimiques
- Économie/gestion
- Français, Histoire-géographie et enseignement moral et civique
- Éducation physique et sportive
- Langue vivante : anglais
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Prévention, santé, environnement
- Co-intervention mathématiques/enseignement professionnel
- Co-intervention français/enseignement professionnel
- Techniques de coupe, de forme, de coloration, de coiffage sur hommes et femmes
- Relation clientèle et vente de services et de produits
- Pilotage d'une entreprise de coiffure

BP

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat en alternance qui s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans, en CDD sur 24 mois ou en CDI. Le jeune est salarié de l'entreprise avec les mêmes droits et obligations que les autres employés et dans le même temps il est un "apprenti(e) étudiant des métiers".

Durée de formation : 900 heures sur 2 ans

Répartition des heures : 16 heures au centre de formation

Mercredi et jeudi pour les BP 1^{ère} année

Mardi et mercredi pour les BP 2^{ème} année

19 heures en entreprise pour un contrat 35H

Pendant les vacances scolaires, le salarié reste au salon les 35H (conformément au calendrier distribué en début d'année)

La rémunération est établie selon l'âge du salarié et l'année de formation,

Exemple de rémunération (brut/mensuel) en contrat d'apprentissage pour 35H sur la base du SMIC au 1^{er} Janvier 2020 soit 10,15€/heure.

Contrat 35H	Moins de 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	877,47€ (57% SMIC)	1031,41€ (67% SMIC)	1251,53€ (80% SMIC)	1570,21€
2 ^{ème} année	1031,41€ (67% SMIC)	1185,35€ (77% SMIC)	1251,53€ (80% SMIC)	(102% SMIC)

Le salaire de l'apprenti BP ou BTS ne peut être inférieur à celui qu'il avait sous contrat en CAP ou à la sortie d'un BAC Pro.

Les aides versées à l'employeur d'un contrat d'apprentissage :

- Exonération des cotisations salariales dans la limite de 79% du Smic
- Abattement de la loi Fillon sur les charges patronales
- **Aide unique à l'embauche** : en sont bénéficiaires les entreprises de moins de 250 salariés recrutant un apprenti préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal au bac.

1^{ère} année : **4125 €** | 2^{ème} année : **2000 €** | si 3^{ème} année : 1200 €

l'aide est versée mensuellement conformément aux données mentionnées à la DSN (Déclaration Sociale Nominative) effectuée par l'employeur)

* **Le Plan de relance de l'apprentissage** : — 18 ans : **5000€** | + 18 ans : **8000 €**
pour les contrats signés entre le 01/07/20 et le 28/02/21.

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO EP (sous réserve que les cotisations soient à jour).

EN CONTRAT DE PROFESSIONALISATION

C'est un contrat en alternance qui peut être signé en CDD sur 24 mois ou en CDI. Le jeune est salarié de l'entreprise avec les mêmes droits et obligations que les autres employés.

Durée de formation : 728 heures sur 2 ans

Répartition des heures : 12 heures/semaine au centre de formation

Mercredi après-midi et jeudi toute la journée la 1^{ère} année

Mardi toute la journée et mercredi matin la 2^{ème} année

23 heures en entreprise pour un contrat 35H

27 heures en entreprise pour un contrat 39H

Pendant les vacances scolaires, le salarié reste au salon les 35H (conformément au calendrier distribué en début d'année)

La rémunération est établie selon l'âge du salarié et l'année de formation,

Exemple de rémunération (brut/mensuel) en contrat d'apprentissage pour 35H sur la base du

Contrat 35H	16 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
sans diplôme Pro	846,68€ (55% SMIC)	1077,59€ (70% SMIC)	1539,42€ (100% SMIC)
avec diplôme Pro	1000,62€ (65% SMIC)	1231,53€ (80% SMIC)	

Les aides versées à l'employeur d'un contrat de professionnalisation :

- Prime tutorale le 1380 € versée par l'OPCO EP au terme du contrat si le tuteur est salarié de l'entreprise
- Abattement de la loi Fillon de 28.10% sur les charges patronales
- Baisse du taux de cotisation patronale avec « Zéro cotisation URSSAF »

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO EP (sous réserve que les cotisations soient à jour).

CQP Responsable de salon de coiffure

LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

La formation est ouverte aux titulaires :

- du BP
- du CAP coiffure + 3 ans d'exp. professionnelle minimum
- d'un BAC Pro ou d'un diplôme de niveau IV, IV plus ou III, obtenu dans un autre domaine

La formation se fait en alternance, en contrat de professionnalisation, sur 10 mois.

Possibilité d'une période de professionnalisation (*nous consulter*)

Le coût de la formation est pris en charge par L'OPCO EP (*sous réserve que l'entreprise soit à jour de ses cotisations*) donc la formation est gratuite pour le salarié et l'employeur

La rémunération est établie selon l'âge du salarié, soit :

de 16 à 20 ans révolus : 65% du SMIC selon le niveau de formation*

de 21 à 25 ans révolus : 80% du SMIC selon le niveau de formation*

26 ans et plus : 100% du SMIC (contrat adulte – nous consulter)

Nombre d'heures de formation :

240 heures réparties sur 10 mois

soit 1 jour /semaine, le lundi

de septembre 2020 à fin Juin 2021

LE CONTENU DE LA FORMATION

Module 1 : Hygiène, Sécurité et Environnement (9h)

Connaitre la réglementation en termes d'hygiène, de sécurité et d'environnement pour veiller à sa bonne application au sein du salon de coiffure

Module 2 : Développement des ventes et des prestations d'un salon de coiffure (55h)

Définir une stratégie commerciale pour optimiser les ventes et la relation clientèle. Elaborer, animer et évaluer un plan d'actions commerciales

Module 3 : Management d'une équipe (80h)

Organiser et piloter l'activité de l'équipe du salon de coiffure afin de satisfaire efficacement la clientèle; Animer une équipe au quotidien.

Recruter des collaborateurs au sein d'un salon de Accompagner le développement des compétences d'une équipe

Module 4 : Gestion logistique (38h)

Organiser la maintenance des équipements; Gérer les stocks de produits techniques et de revente

Module 5 : Participation à la gestion financière (52h)

Gérer les opérations de caisse et de facturation; Suivre le résultat des ventes

Module 6 : Évaluation certificative (6h)

BTS Métier de la Coiffure

LE CONTRAT EN ALTERNANCE

C'est un contrat sur 24 mois, en alternance, en CDD ou CDI. Le jeune est salarié de l'entreprise avec les mêmes droits et obligations que les autres employés.

La répartition des heures :

CONTRAT D'APPRENTISSAGE : mardi et mercredi en 1ère année en centre de formation + 19 H chez l'employeur pour un contrat de 35 H + 35H en entreprise pendant les congés scolaires (conformément au calendrier)

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION : mardi et mercredi en 1ère année + 23 H chez l'employeur pour un contrat de 35 H + 35H en entreprise les congés scolaires

Le coût de la formation est pris en charge en partie par l'OPCO EP (sous réserve que les cotisations soient à jour).

La rémunération est établie selon l'âge du salarié et selon le diplôme préparé.

Exemple de rémunération (brut/mensuel) pour 35H sur la base du SMIC au 1er Janvier 2020 (10,15€/heure)

Contrat de professionnalisation	16 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
Sans diplôme Pro pendant les 2 ans	846,68€ (55% SMIC)	1077,59€ (70% SMIC)	1539,42€ (100% SMIC)
Avec diplôme Pro pendant les 2 ans	1000,62€ (65% SMIC)	1231,54€ (80% SMIC)	
Contrat en Apprentissage	16 - 20 ans	21 - 25 ans	1570,21€ (102% SMIC)
1ère année	1031,41€ (67% SMIC)	1231,54€ (80% SMIC)	
2ème année	1185,35€ (77% SMIC)	1231,54€ (80% SMIC)	

Les aides versées à l'employeur :

- Abattement sur les bas salaires "Loi Fillon" (soit un abattement de 28,10% appliqué sur les charges patronales du salaire brut)
- "Zéro cotisation URSSAF" qui équivaut à une baisse du taux de cotisations patronales au niveau du SMIC (vous renseigner auprès de votre comptable)

> POUR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

La prime de relance à l'apprentissage : 8000€ pour tous contrats signés entre le 01/07/20 et le 28/02/21 | Pas d'aide unique à l'embauche (elle n'est versée que pour les contrats d'apprentissage signés pour préparer un diplôme ou titre d'un niveau BAC maximum et le BTS est un diplôme de niveau supérieur)

> POUR UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

- Aide tutorale versée par l'OPCO EP à la fin du contrat (6 x 230€) (l'aide n'est accordée que si le tuteur désigné a suivi ou va suivre une formation de tuteur)

PROFIL DES ENTREPRISES

- L'entreprise doit proposer des activités en adéquation avec le niveau d'exigence du BTS (se référer aux compétences à acquérir)
- L'entreprise et son tuteur s'engagent à accompagner le salarié dans la réalisation de son projet
- Les entreprises peuvent être des salons de coiffure, ou des entreprises de fabrication et de commercialisation de produits capillaires, ou des entreprises de distribution de produits et de matériels de coiffure

PROFIL DES CANDIDATS

- Titulaire d'un diplôme de niveau IV au minimum
- Titulaire d'un diplôme de coiffure
- Souhaitant accéder aux métiers d'encadrement
- Ayant un niveau scientifique et technique supérieur
- Maîtrisant une langue vivante
- Ayant une bonne capacité de travail en autonomie
- Ayant une bonne capacité d'analyse pour être capable de proposer des solutions

COMPETENCE A ACQUERIR

- S'informer et communiquer dans son domaine d'expertise
- Concevoir et mettre en œuvre des services
- Conseiller, vendre en tant qu'expert
- Réaliser une étude technique sur un produit ou un service
- Élaborer des projets entrepreneuriaux
- Participer à la gestion de l'entreprise et à la mesure des performances
- Développer et mettre en œuvre une politique de ressources humaines
- Concevoir et assurer la promotion de produits, matériels, services ou prestations
- Garantir, promouvoir la qualité des produits, des prestations et des services
- Traduire la stratégie commerciale dans l'espace professionnel
- Développer et mettre en œuvre une politique de prospection de de fidélisation

CONTENU DE LA FORMATION (SUR 2 ANS)

- Physique et chimie appliquées
- Biologie appliquée
- Cosmétologie appliquée
- Technologie et techniques professionnelles
- Environnement professionnel
- Management
- Gestion
- Mercatique
- Culture générale et expression
- Langue vivante

INSCRIPTION *et* SIGNATURE des CONTRATS

Les contrats de professionnalisation peuvent se signer deux mois avant le début des cours et les contrats d'apprentissage trois mois avant le début des cours (approximativement mi-septembre)

Le dossier pour la signature du contrat peut être retiré par l'alternant dans nos bureaux ou adressé par courrier au salon, à partir de début juillet.

Ce dossier comporte le contrat de travail ainsi que le dossier d'inscription au centre de formation.

Un entretien entre les directeurs des établissements, le salon et l'alternant finalisera le dossier qui doit être remis à l'École au plus tard 5 jours avant la date de début du contrat.

Un accompagnement jusqu'à la signature du contrat,
Notre expérience et notre savoir-faire
pour une préparation optimale à l'examen,
Une étroite collaboration avec l'employeur,
en vue de l'obtention du diplôme !

et bien sûr,

notre **S**ENS DE L'ACCUEIL,

notre **E**FFICACITÉ,

et notre **P**ROFESSIONNALISME

DELÉGUÉ de CLASSE

MISSION

- Être à l'écoute de ses camarades,
- Faire remonter les observations auprès des référents ainsi que du Directeur.
- Favoriser le dialogue entre élèves,
- Intervenir auprès des référents ou du Directeur, en cas de problème imminent (quel que soit son motif), pour prévenir tout conflit
- Représenter la classe, être son porte-parole lors des Conseils de Classe,
- Participer aux Conseils de Perfectionnement, aux Conseils de Classe,
- Informer la classe des débats et décisions de ces différents conseils.

PROFIL

En votant pour vous, vos camarades vous ont mandaté pour un certain nombre de missions. Vous êtes maintenant investi de devoirs vis à vis de votre classe :

Responsable

- Un devoir de représentation de la classe au sein du CFA,
- Un devoir de réserve et de confidentialité par rapport à certaines informations que vous serez en mesure d'entendre lors des diverses réunions.

Indépendant et neutre

- Chaque délégué doit être soucieux de ne pas déformer la réalité.
- N'oubliez pas que vous représentez l'ensemble de votre classe et non pas votre opinion personnelle ou celle d'une minorité d'élèves de la classe.

Dynamique et disponible

Porte-parole de vos camarades et interlocuteur au sein de l'établissement, vous devez être capable de collecter, voire de diffuser des informations à tout moment.

L'APPRENTISSAGE

L'Apprentissage est une formation par la voie de l'alternance sous couvert d'un contrat de travail appelé **CONTRAT D'APPRENTISSAGE**. Celle-ci associe une formation professionnelle dispensée dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) à une formation au sein d'une entreprise selon un calendrier de formation établi à l'avance et un horaire annuel défini.

ENGAGEMENT DE L'APPRENANT

AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

- Respecter le règlement intérieur (voir Livret de Formation)
- Suivre avec assiduité les enseignements et activités pédagogiques,
- Se présenter à l'examen,
- Tenir à tout moment le Livret de Formation à la disposition du CFA et de l'Entreprise,
- Respecter les horaires de cours
- Avoir une tenue correcte et un comportement irréprochable

AU SEIN DE L'ENTREPRISE

- Collaborer à l'activité de l'entreprise et effectuer les travaux demandés,
- Avoir une tenue correcte et un comportement irréprochable,
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise,
- Respecter les horaires et la durée du contrat,
- Faire viser son Livret de Formation régulièrement par le formateur en entreprise,

ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

- Établir une progression de formation conformément aux référentiels des diplômes,
- Dispenser un enseignement Général et Professionnel de qualité,
- Procéder à l'inscription aux examens en fin de formation,
- Vérifier les bonnes conditions de formation au sein de l'entreprise,
- Accompagner les apprenants dans la recherche d'un emploi ou d'une formation complémentaire,
- Assurer les cours par des enseignants et des professionnels validés par l'Éducation Nationale,

ET APRÈS ?

Vous êtes en recherche d'emploi ?

Nous vous proposons :

- Une cellule d'aide à l'emploi (entreprises en recherche de CDI)
- Une cellule d'aide à la création ou reprise d'entreprises
- Des formations complémentaires
- Une information sur les métiers de la coiffure
- Les coordonnées des CIO/Missions locales

Vous êtes salarié ?

Nous vous proposons :

- Des formations complémentaires
- D'être intervenant auprès des classes pour présenter une Masterclass selon votre profil
- D'être jury d'examen

Vous êtes Chef d'Entreprise / Manager ?

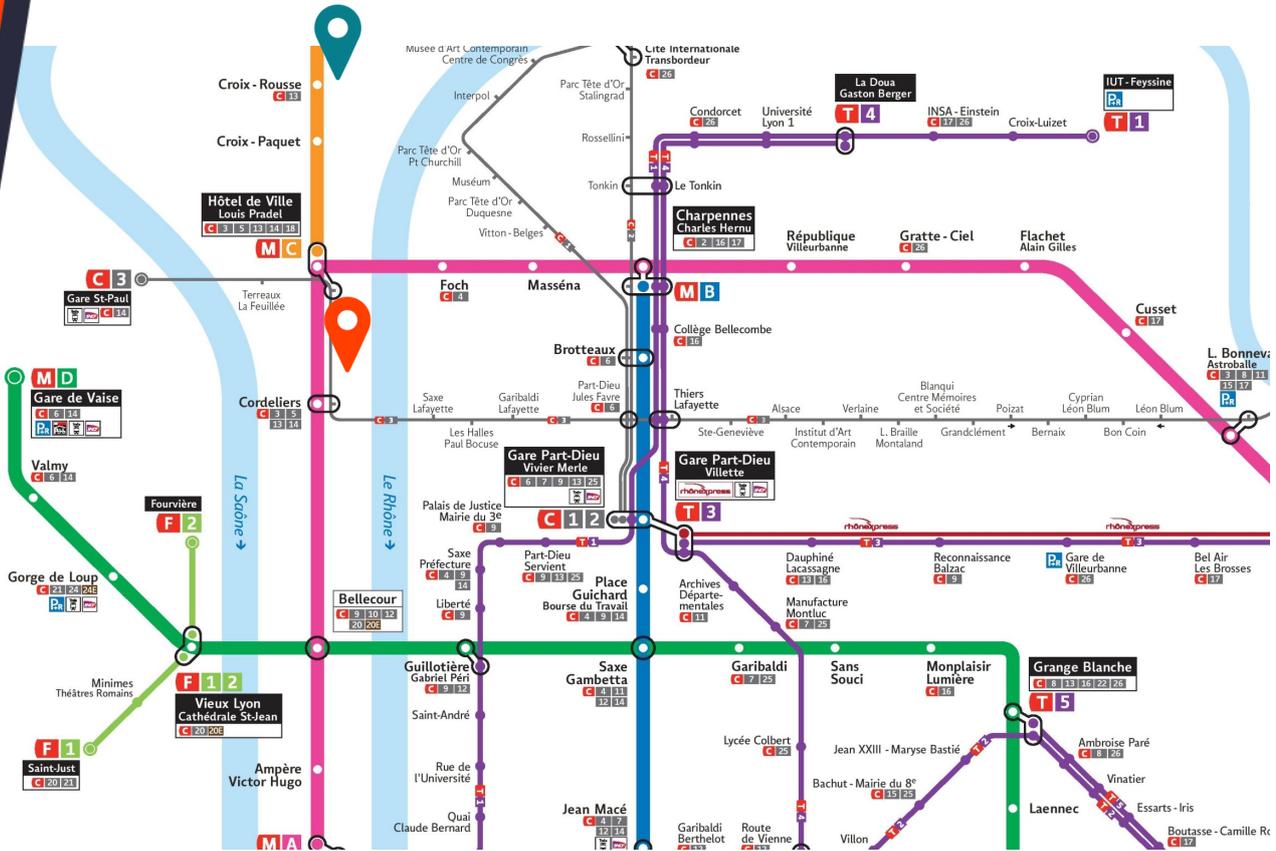
Nous vous proposons :

- Des stagiaires (élèves du Lycée Professionnel, partenaire du CFA)
- Des apprentis avec profil personnalisé à vos attentes
- D'être intervenant auprès des classes pour présenter une Masterclass selon votre profil
- De participer aux conseils de perfectionnement du CFA
- Des formations complémentaires
- Une invitation à la soirée annuelle du CFA (soirée syndicale et artistique)

CHARTRE du DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 1	Utiliser le papier sur les deux faces (recto / verso) pour la photocopieuse.
Indicateur	<i>Réduire la consommation de papier de l'établissement</i>
Action 2	Jeter les papiers & cartons d'emballage dans les poubelles vertes
Indicateur	<i>Augmenter la quantité (en Kg) recyclée sur une année scolaire</i>
Action 3	Économiser la chaleur : fermer les portes et les fenêtres systématiquement en fin de cours
Indicateur	<i>Réduire la consommation de chauffage</i>
Action 4	Éteindre les lumières en quittant une salle (bureau ou salle de classe)
Indicateur	<i>Réduire la consommation d'électricité</i>
Action 5	Économiser l'eau : quantité de shampoing adéquate, lavage des mains, points d'eau.
Indicateur	<i>Réduire la consommation d'eau</i>
Action 6	Ergonomie durant le travail – sensibilisation des formateurs
Indicateur	<i>Réduire les risques de TMS</i>
Action 7	Sensibiliser toutes les classes aux principes du développement durable. Tous les formateurs (toutes disciplines) s'engagent à utiliser des supports pédagogiques sur le développement durable.
Indicateur	<i>100% des formateurs abordent ce sujet au moins une fois avec un groupe d'élèves dans l'année.</i>
Action 8	Participer aux différentes manifestations sur le développement durable au cours de l'année scolaire, par exemple : - la semaine du développement durable - la journée mondiale de l'eau - la journée mondiale de la biodiversité - la fête de la nature - la semaine de lutte contre la pauvreté.
Indicateur	<i>Fixer un ou deux temps « forts » dans l'année pour l'ensemble de l'établissement</i>
Action 9	Respecter les principes d' hygiène (propreté, non encombrement des sols, désinfection de l'outillage) en utilisant des produits éco-responsables
Indicateur	<i>Réduire les risques de contamination microbienne et protéger l'environnement</i>
Action 10	Jeter les déchets professionnels (tubes couleurs, gants usagés, cotons souillés...) dans des poubelles adaptées
Indicateur	<i>Recycler les déchets</i>

ACCÈS aux ÉTABLISSEMENTS



CFA Ecole privée de coiffure - 2 quai Jean Moulin

Point d'accès : - Métro : Hôtel de ville **M A**

- Car : Proximité Hôtel de ville **C 13 C 3**

C 14 C 5



LPP Lycée Professionnel - Croix Rouse

Point d'accès : - Métro : Croix Rouse **M C**

- Bus : Croix Rouse **BUS 2 BUS 33**

BUS S 4 BUS S 6

BUS 45 BUS S12

- Car : Croix Rouse **C 13**

NUMÉROS ET LIENS UTILES

RESTAURATION

Aucun espace restauration n'est proposé au sein du CFA. En revanche, de nombreux snacks et points de restauration sont présents aux abords de l'Établissement.

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers : 18

Samu : 15 ou 04 91 49 91 91

Centre Antipoison : 04 72 11 69 11 (Lyon 3e)

SOS Médecins : 04 78 83 51 51 (Lyon 7e)

POINTS D'ÉCOUTE

SOS Drogue : 04 72 84 62 00 (Pôle LYADES)

SOS Viol : 04 78 60 20 21

SOS Femmes : 04 78 85 76 47

SITES INTERNET SPÉCIALISÉS EN COIFFURE

Assemblée Permanente des Chambres de Métiers : www.apcm.com

PRIMA COIFFURE : Prévention des maladies respiratoires et cutanées :
www.coiffurenet.fr

Etude du cheveu : www.hair-science.fr

Sujets d'examens blancs CAP Coiffure Académie de Montpellier :
www.crdp-montpellier.fr/ressources/examens/consultation/epreuves.

MONDIAL DE LA COIFFURE www.salonmcb.com

LE CNEC : cneec.asso.fr

LA COIFFURE DE PARIS : www.coiffuredeparis.fr

L'Oréal Professionnel : www.loreal.com

Wella : connectez vous sur www.laboutiquedesapprentis.fr
avec le code 176904



CAP

BTS

B.P

BAC Pro

CQP Responsable de salon

COIFFURE

NOS PARTENAIRES :

